

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr Téléchargé le 06 / 11 / 2025 à 17:06

Date de publication : mercredi 18 juin 2025 à 07:19

Type : Constitution SCI Localisation : 69 - Rhône

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 17/06/2025 il a été constitué une SCI dénommée :

SPAM INVEST

Siège social : 51 RUE BOSSUET 69006 LYON 06 Capital : 100 € Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- L'acquisition, la détention, l'administration, la gestion, la rénovation, l'exploitation par bail ou autrement, et la revente de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis; Notamment la cession ou revente de l'actif immobilier principal;
- l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social dans la mesure où ces aliénations ne constituent pas des actes de commerce,
- la mise à disposition gratuite des biens immobiliers de la Société, au profit des associés ou d'une partie d'entre eux ou d'un tiers, à la seule initiative du ou des Gérants,
- l'organisation, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés,
- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous.produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement et notamment de bons de capitalisation, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières, cotées ou non cotées, et en règle générale

toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société de portefeuille,

- la gestion de sa propre trésorerie,

Et plus généralement, toutes opérations financières, civiles, mobilières et immobilières et notamment la délivrance de cautions hypothécaires sur les biens de la Société, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement sans modifier pour autant le caractère civil de la Société.

Toutes les opérations visées dans le présent article seront réalisées dans le respect du caractère civil

de la société. Gérance : Mme PAOLI SOPHIE demeurant 51 RUE BOSSUET 69006 LYON 06 Cession de parts sociales : Toute cession de parts sociales, à titre onéreux ou gratuit, y compris entre associés, conjoints, ascendants ou descendants, est soumise à l'agrément préalable de l'associé majoritaire, donné par décision unilatérale dans un délai d'un mois à compter de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier. En cas de refus, les associés disposent d'un délai de six mois pour racheter les parts. À défaut, l'agrément est réputé acquis, sauf décision de dissolution anticipée de la société par les autres associés.

La cession n'est opposable à la société qu'après accomplissement des formalités prévues à l'article 1690 du Code civil ou transfert sur les registres sociaux, et opposable aux tiers après dépôt de l'acte au greffe ou publication des statuts mis à jour. Toute transmission résultant d'un décès ou d'un nantissement est également soumise à agrément dans les mêmes conditions. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LYON.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/ffc90d3d-d4b1-4706-a526-c59e370b3f6c-form-instance